



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2024

442-2024

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2025

ATTENDU que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* stipule que le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU que l'année 2025 est une année d'élection générale;

ATTENDU que le conseil ne peut siéger au cours de la période débutant à 16 h 30 le 30^e jour précédent le 2 novembre 2025 en vertu de l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et jusqu'à ce que les membres formant le nouveau conseil municipal aient prêté serment;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Lampron, conseillère
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent calendrier de ses séances ordinaires devant être tenues durant l'année 2025.

Lundi 13 janvier 2025
Lundi 3 février 2025
Lundi 3 mars 2025
Lundi 7 avril 2025
Lundi 5 mai 2025
Lundi 2 juin 2025

Lundi 7 juillet 2025
Lundi 4 août 2025
Mardi 2 septembre 2025
Mercredi 1^{er} octobre 2025
Lundi 10 novembre 2025
Lundi 1^{er} décembre 2025

QUE les séances débutent à 19 h;

Ce calendrier n'inclut pas les ajournements, ni les séances extraordinaires.

ADOPTÉE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER, CE 11 NOVEMBRE 2024


PIERRE DOLBEC
MAIRE


ISABELLE BERNIER
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES